

ÉQUIPE MUNICIPALE



Chères Maraisiennes, chers Maraisiens,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée le 15 mars dernier lors des élections municipales. Pour ce nouveau mandat, nous mettons notre dynamisme et notre solide volonté à votre service. Par cet engagement, nous continuons de tout mettre en oeuvre pour conserver notre cadre de vie rural où il fait bon vivre.

En ces temps où nous ne pouvons nous réunir comme à l'habitude, j'ai le plaisir de vous faire parvenir cette rétrospective, contenant les actualités de la commune et les actions de nos associations au cours de l'année 2020 ainsi que des renseignements pratiques pour votre quotidien.

Ces derniers mois n'ont pas été des plus faciles pour chacun d'entre nous. Malheureusement, l'épidémie de COVID-19 est toujours présente. Plus que jamais, je vous invite à respecter les gestes barrières et à rester prudents. Prenez soin de vous.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute.

Bonne lecture à vous.

Christophe TABARY, Maire

Présentation des Adjoints



Dominique THOPART

1 er Adjoint

Délégué à l'urbanisme



2ème **Adjointe** Déléguée à l'administration générale et aux écoles

Marie-Claire BRICHE



3ème Adjoint
Délégué aux services techniques,
aux espaces verts et à la voirie

Michel SOMMERMONT



Florian FELLER

4ème Adjoint

Délégué à la cohésion sociale, à la communication et au numérique

Présentation des Conseillers



Jean-François BOUSSELET



Philippe LELEUX



Éric COLLET



Sandrine LEPLET



Gino DEBUYSÈRE



Magali MOREAU



Nadine DEHUREAUX



Laure PETIT



Katia DELANEUVILLE



Guy RASCOL

Accueil en Mairie pendant les permanences et sur rendez-vous pendant le couvre-feu

> les mardis et vendredis de 17h à 18h

> > le mercredi matin de 11h à 12h

le lundi (pour l'urbanisme) de 16h à 18h

Contactez le 03 44 48 21 64



ÉQUIPE MUNICIPALE

Voeux de la commune



Cette cérémonie des voeux du 15 janvier 2020 était pour l'équipe municipale un véritable rendez-vous, synonyme de convivialité et de solidarité, marqué par votre présence. Nadège LEFEBVRE, Chanez HERBANNE, Franck PIA et de nombreux maires des villages voisins se sont déplacés pour cette occasion.

Ayant eu lieu quelques mois avant les élections, le discours n'a pas porté sur le traditionnel bilan des actions menées mais sur l'identité rurale de la commune, sur nos événements passés, sur l'importance du bien-vivre ensemble sans oublier quelques notes d'humour. À cette occasion, Monsieur le Maire a remis à ses



confrères de Saint-Martin-le-Noeud, de Saint-Léger et de Rainvillers un mini babyfoot pour peaufiner leur entraînement et espérer un jour remporter l'intervillage (pour rappel, trois victoires de suite pour l'équipe de Aux Marais !).

Cette cérémonie a également été l'occasion de remercier le travail accompli par l'équipe municipale sortante, les employés communaux et les associations du village.

Un retour en images a été projeté afin de rappeler les temps forts de l'année. Puis, les allocutions ont laissé place à un verre de l'amitié.

De nouveaux visages dans l'équipe des employés municipaux

Nous souhaitons la bienvenue aux quatre agents au service de notre collectivité depuis 2 ans. Ils s'attacheront à vous réserver le meilleur accueil et répondront à vos besoins.



Séverine ROUSSEL
Secrétaire principale
de mairie



Delphine VERDIN Secrétaire de mairie



Alain DEFILLE
Cantonnier



Julia CHIROI ATSEM



Marie BONNELLES ATSEM



Réhabilitation du chemin des Aulnes

Au cours du mois d'avril, des travaux de remise en état du chemin des Aulnes ont eu lieu afin de le sécuriser et le rendre praticable. Les fossés ont été reformés et nettoyés pour faciliter les écoulements d'eau.

Vous pouvez maintenant profiter de ce nouvel espace de promenade dans un cadre verdoyant.

Travaux

Coût de l'opération : 13 368€ HT

Subvention : 3 342€ HT

Part communale : 10 026€ HT







Curage des fossés du Château Bleu



Toujours dans notre démarche de faciliter les écoulements d'eau lors des fortes pluies, les fossés bordant chaque côté du Château Bleu ont été curés et reformés. Une partie de la végétation, qui obstruait le passage de l'eau, a été retirée. Cela faisait plusieurs années que de tels travaux n'avaient pas été réalisés.

Travaux rue de Rainvillers



La Rue de Rainvillers, qui a vu s'implanter au cours de ces dernières années six maisons, est désormais achevée.

Pour honorer les engagements pris par la municipalité lors de la vente des parcelles, nous avons procédé à la réfection de la chaussée, à la création des trottoirs et de places de stationnement.

Ces travaux permettent aujourd'hui un cheminement sécurisé et adapté pour les personnes à mobilité réduite.





Travaux

Coût de l'opération : 117 780 € TTC

Subvention: 76 644€ TTC

Part communale : 41 136€ TTC





Travaux rue des Saulons

Les travaux ont commencé en fin d'année dans la rue des Saulons.

Les finitions de voirie sont en cours ainsi que l'installation de l'éclairage public identique au reste du village.

Ces travaux dureront encore quelques semaines avant d'offrir aux habitants un cadre de vie optimal.





Travaux

Coût de l'opération : à la charge du lotisseur



Travaux rue du Bois de Belloy

Dans la continuité de l'enfouissement des réseaux de la Grande Rue Désiré Ringot, le conseil municipal a décidé de poursuivre son programme Rue du Bois de Belloy.

Les travaux ont démarré fin 2020 et devraient se poursuivre jusqu'en avril 2021.

Dans quelques semaines, de beaux candélabres LEDs viendront embellir la rue et remplacer les poteaux en béton existants.

Cette nouvelle technologie permettra également de réaliser des économies d'énergie.





Travaux

Coût de l'opération : 175 075€ TTC

Subvention : 64 447€ TTC

Part communale: 110 628€ TTC

Réparation des abat-sons de notre église



Notre église Saint-Martin de Aux Marais domine fièrement depuis le XI^{ème} siècle la vallée de l'Avelon et notre village. Elle fait partie des plus vieilles églises du département.

Malheureusement, lors des dernières tempêtes, la toiture a subi quelques dommages. En effet, les abat-sons ardoisés ainsi que les tuiles du caquetoire, de la nef et du cœur se sont cassées et sont tombées. Les abat-sons se trouvent dans les baies d'un clocher.

Ce sont des dispositifs à lames destinés à protéger le beffroi et à rabattre le son des cloches vers le sol.

Après l'indemnisation des assurances, l'entreprise Delaforge a été retenue pour réaliser les travaux.

Du haut de ses 1000 ans, l'église est une des priorités du conseil municipal car elle est notre seul patrimoine classé.

Dans les années à venir, un programme complet de restauration va être entrepris afin de péréniser ce monument irremplaçable et le transmettre aux générations futures.



Aménagement d'un terrain de foot

Dans la continuité de l'agencement de l'espace de loisirs, un terrain de foot de 15x30m a été créé au Château Bleu.

Les travaux ont commencé pendant le confinement et se sont poursuivis avec l'installation des buts. Petits et grands pourront bientôt faire des parties de jeux en toute sécurité au coeur du village.

Une réflexion plus générale sur l'aménagement de cette zone est en cours pour offrir davantage de possibilités d'activités et de détente.



L'école pousse ses murs



En prévision des 100 enfants inscrits pour la rentrée de septembre 2020, des travaux ont été réalisés dans la classe de la Directrice, Madame Raynaud. Le couloir qui menait au bureau de la direction et à l'espace lecture a été abattu afin

d'agrandir la salle de classe. Ainsi, un espace supplémentaire de 11m² a été récupéré pour accueillir les élèves.



Travaux

Coût de l'opération : 6 941€ HT

Subventions : 5 414€ HT Part communale : 1 527€ HT

Une sécurité renforcée à l'école

La sécurisation des bâtiments communaux, débutée en 2019, s'est poursuivie l'année dernière par l'installation d'un système complet d'alarmes dans les bâtiments scolaires du village pendant les vacances de la Toussaint.







Ce nouveau dispositif s'intègre dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), obligatoire dans toutes les écoles de France. Son objectif est de mieux protéger le personnel, les enseignants et les élèves selon une réglementation précise.

Cette alarme agréée PPMS permet de relier chaque classe entre elles ainsi que le secrétariat de la mairie pour alerter en cas de situations de crises majeures telles que les alertes attentat et les

intrusions. Ce système s'accompagne par la mise en place, sur les deux entrées de l'école située rue des Prés, de deux interphones vidéo portiers. Ils viennent renforcer la gestion et la sécurité en permettant l'ouverture à distance des deux portails principaux ainsi que de mémoriser les images et les vidéos des appels sur les portiers.

Travaux

Coût de l'opération : 11 731€ HT

Subvention : 8 726€ HT

Part communale : 3 005€ HT

Remise des livres aux CM2



La remise des livres de fin de cycle primaire a eu lieu courant juin afin de clôturer l'année scolaire et de se projeter vers l'entrée en sixième qui inquiète parfois mais qui fait grandir et devenir ados.



Sept enfants ont reçu un ouvrage, choisi par chacun d'eux en fonction de leurs goûts, remis par Monsieur le Maire et Madame Marie-Claire Briche, Adjointe au Maire.

Effectifs scolaires

Enseignantes	Niveaux	Effectifs
Mme. Odokine	CM1 / CM2	9 / 18
Mme Raynaud Mme. Briquet	CE1 / CE2 / CM1	15/7/6
Mme. Rekik	GS / CP	6 / 15
Mme. Gueville	PS / MS / GS	8/10/6

TOTAL 100

Centre de loisirs

Le Centre de loisirs a été maintenu malgré le contexte sanitaire très difficile en partenariat avec le Centre Social de la Canopée d'Auneuil et le village de Saint-Martin-le-Noeud.

Pour le plaisir et le bien-être de nos jeunes, ils ont profité d'activités sur les thèmes Médiéval et Les P'tits Artistes.





Un nouveau visage à l'école

Madame Odokine, nouvellement nommée, a rejoint l'équipe enseignante à la rentrée de septembre 2020. Elle a en charge les enfants des niveaux CM1/CM2 et occupe le bâtiment scolaire Place des Tilleuls.

Nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue dans notre commune!

Cabinet de kinésithérapeutes





Comme annoncé lors de la cérémonie des voeux, le cabinet de kinés a ouvert ses portes. Il a été inauguré le 15 octobre dernier en présence du Sénateur Olivier PACCAUD, de la Présidente du Conseil départemental Nadège LEFEBVRE, accompagnée de ses deux Vices-Présidents Anne FUMERY et Franck PIA.

Il s'agit du premier cabinet ayant bénéficié du Plan Oise Santé.

Quentin HERVÉ et Emilie BUISSART vous accueillent sur rendez-vous pour vous accompagner dans le traitement de vos différentes pathologies.











Tournage du film « Memoria »

Fin août, la commune a accueilli les équipes de tournage du court-métrage « Memoria ». Notre village a été retenu par l'équipe de production pour la qualité de ses aménagements et la diversité de ses paysages.

Certains habitants se sont prêtés au jeu d'acteurs pour quelques heures. Des scènes ont été tournées au Château Bleu et à l'église.

Ce film sera bientôt présenté dans plusieurs festivals nationaux et internationaux.

Théâtre

La municipalité et le Comité des Fêtes se sont associés pour accueillir la pièce de théâtre « Reviens-moi vite » de Gilles Amiot le 8 février dernier.

Au cours de ce numéro, il a égratigné le train-train de notre vie quotidienne. Il a également abordé les tranches de vie successivement caustiques, tendres, perfides ou naïves, mais toujours avec beaucoup d'humour.

Vous avez été nombreux à y assister. Un verre de l'amitié a ponctué la fin de la pièce, moment propice au partage et à la convivialité.



Commémorations 2020



Pour notre devoir de mémoire, la municipalité a souhaité maintenir les commémorations du 8 mai et du 11 novembre devant le monument aux morts, afin de se recueillir et de déposer une gerbe. Cependant, conformément à la note du Ministère des Armées, ces cérémonies ont été organisées en comité restreint, en respectant les mesures de distanciation et n'ont pu être ouvertes au public. Un grand merci à Monsieur le Conseiller départemental Franck PIA pour sa fidèle présence.





Enfin la fibre à la mairie!



Après des longs mois d'attente et de galères comme bon nombre d'entre vous ont pu le subir, la mairie est enfin fibrée.

Cela va permettre un gain de temps non négligeable dans la gestion quotidienne des dossiers et des missions municipales.

Son installation tant désirée offre de nouvelles perspectives. Nous allons notamment pouvoir relancer les ateliers numériques et mettre en place des services connectés autour d'un nouveau site web.

Renouvellement des photocopieurs

Notre ancien matériel de la mairie et de l'école, devenu obsolète, a dû être remplacé.

Le conseil municipal a décidé d'opter pour une formule de location qui nous garantit d'avoir tout au long du contrat du matériel adapté à nos usages.

Ce nouveau contrat permet une meilleure efficacité tout en proposant un coût d'utilisation en baisse de 50%.

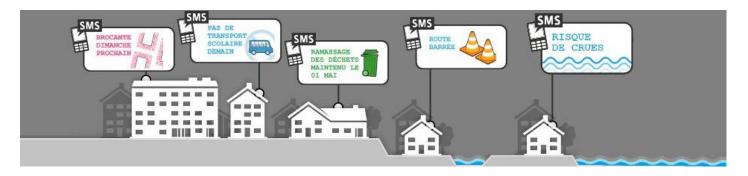




Alerte citoyens

Depuis 2016, la municipalité a mis en place un service d'alertes innovant d'informations niveau communal sur vos téléphones. Risques météorologiques, pannes électriques, travaux de voirie, inondations ou dates de nos manifestations comme les cérémonies. réunions les publiques sont autant d'événements pour lesquels vous souhaitez être informés. L'inscription est gratuite.

Pour recevoir ces alertes, nous vous invitons à vous rendre en mairie pendant les heures de permanence. Un formulaire sera à remplir en fonction des informations que vous souhaitez recevoir.





STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

ENSEMBLE, SOYONS VIGILANTS!

Aidez-nous à protéger notre environnement et notre nature.





ENSEMBLE, PARTAGEONS LA FORÊT!

Le Bois de Belloy, notre poumon vert de 86 hectares est libre d'accès à tous les habitants de notre village. Cette forêt, riche de sa biodiversité, est un lieu agréable en toutes saisons. Elle accueille de nombreuses activités tout au long de l'année comme la randonnée, la cueillette ou la chasse (il est déconseillé d'accéder au bois lors des dates de chasse indiquées dans les infos pratiques).

Cet espace naturel est une propriété privée de la commune. A ce titre, un arrêté municipal a été pris afin de définir les conditions d'accès et de circulation. Il doit être connu de tous afin de le respecter. Seuls les véhicules des services municipaux, des élus, des services de secours, des forces de l'ordre et de l'ONF sont habilités à y circuler. Il est également impératif de veiller à préserver la propreté de ce lieu qui nous est cher. Nous comptons sur vous pour nous aider à transmettre notre patrimoine

<u>L'arrêté n°2016/34 portant sur la règlementation d'accès au Bois de Belloy</u>

DÉPA	RTEMENT
DE	L'OISE

ARRONDISSEMENT de BEAUVAIS

COMMUNE de **AUX MARAIS**

N° 2016/34

REGLEMENTATION

MAIRIE DE AUX MARAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ACCES BOIS DE BELLOY Le Maire de AUX MARAIS.

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L 2213-4,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 2213-4 du code général des collectivtés territoriales précité, le Maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques,

CONSIDERANT que la forêt communale du Belloy est un espace naturel sensible dont la flore et la faune constituent un biotope exceptionnel dont il y a lieu d'assurer la conservation et la protection,

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'accès aux allées et chemins de la forêt communale du Belloy est exclusivement autorisé et

réservé aux piétons, cyclistes et cavaliers

ARTICLE 2: La circulation des véhicules motorisés est interdite de manière permanente sur les allées et

chemins de la forêt communale du Belloy

ARTICLE 3: L'accès au sous-bois est strictement interdit, que ce soit pour les piétons, les cyclistes ou les

ARTICLE 4: Par dérogation aux dispositions de l'article 2, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ou à des fins professionnelles d'exploitation

et d'entretien des espaces naturels desservis et qui ont été autorisés à circuler dans les

conditions fixées à l'article 5.

ARTICLE 5: Les demandes d'autorisation mentionnées à l'article 4 sont à déposer en Mairie par le

propriétaire du ou des véhicules à moteur concernés. Cette demande doit comporter les coordonnées du demandeur, le n° d'immatriculation et le type de véhicule(s) concerné(s) et le

nom ou les références des voies concernées par la demande.

ARTICLE 6: Les autorisations délivrées devront figurer de facon visible à l'avant de chaque véhicule

ARTICLE 7: Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par cet arrêté est passible des

sanctions pénales et administratives en vigueur.

ARTICLE 8: Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de

deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux

dans les mêmes conditions de délai.

ARTICLE 9: Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu jugé utile.

ARTICLE 10: Ampliation sera faite à : - Monsieur le Préfet de l'Oise,

Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie Nationale de l'Oise,

- Monsieur le Chef d'Agence de l'Office National des Forêts,

sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AUX MARAIS, le 12 décembre 2016.





Information

au 03 44 48 21 64.

Renforcement des décorations de Noël



À Noël, c'est le moment de rêver et de s'imaginer les histoires les plus positives et magiques qu'elles soient. Pour vous accompagner dans la magie de Noël, la municipalité s'est dotée de nouvelles décorations pour illuminer toutes les rues afin que notre village brille de mille lumières. Deux grands sapins ont pris leurs quartiers sur notre belle Place des Tilleuls et dans la cour de la salle des fêtes. L'un de nos habitants a créé des décorations et les a offertes à la commune. Nous le remercions encore pour ce beau cadeau!





<u>Distribution du traditionnel colis des</u> aînés

Nos festivités de Noël ont été bouleversées par le contexte sanitaire. Nous n'avons pas pu accueillir nos aînés comme à l'habitude lors d'un moment d'échanges et de partage autour d'une collation. Les membres du CAS et du conseil municipal ont distribué les colis en porte à porte le 13 décembre, dans le respect le plus strict des gestes barrières. Ce sont plus de 190 paniers gourmands qui ont été remis à nos habitants de plus de 65 ans. Ils ont pu finir l'année tout en douceur.



Flans du 14 juillet



Le 13 juillet dernier, les membres du Comité des Fêtes et l'équipe municipale ont distribué le traditionnel flan à l'occasion de notre fête nationale.

Pas moins de 190 gourmandises ont été apportées à nos aînés.

Il s'agit d'un véritable moment de partage que nous prenons plaisir à renouveler tous les ans!

Merveilles de Noël

Comme chaque année, la période des fêtes de fin d'année rythme la vie de la commune. Nous aimons l'appeler « Merveilles de Noël ». Elles ont débuté par l'installation du majestueux sapin de la Place de Tilleuls.







Cette année, nous avons réservé plusieurs surprises à nos habitants. Tout d'abord, nous avons installé une trentaine de sapins dans vos rues, décorés avec des sujets confectionnés par nos soins.

Le contexte sanitaire a une nouvelle fois perturbé nos projets. Nous n'avons donc pas pu organiser le traditionnel arbre de Noël. C'est pourquoi il est venu directement à vous!



Le char du Père Noël, suivi de sa hotte sur roues, a parcouru toutes les rues de notre village le 12 décembre dernier. Nos lutins, en compagnie de super-héros, de la Reine des Neiges, d'un bonhomme de neige et d'un renne, ont remis aux plus petits leurs cadeaux. Merci à tous pour vos applaudissements et vos encouragements, d'avoir joué le jeu avec nous pour rendre ce



Nous avons également souhaité être à vos côtés tout au long du mois de décembre en proposant de nombreuses activités sur nos réseaux sociaux. Nous avons lancé un jeu-concours vous invitant à décorer votre sapin et à nous partager la photo. Encore bravo aux gagnants!

moment festif, chaleureux et magique.

Nous avons également créé un calendrier de l'avent, proposant chaque jour une idée de décoration ou de travaux manuels, une recette de cuisine, de la musique, ... Si ce n'est pas déjà le cas, rejoignez-nous sur Facebook et Instagram!







Gagnants du jeu-concours Facebook

VIE ASSOCIATIVE

Élection du nouveau bureau du Comité des Fêtes



Le 8 juillet dernier s'est tenue l'assemblée générale du Comité des Fêtes de Aux Marais. Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau bureau!

De gauche à droite :

- Céline : Secrétaire adjointe

Florian : PrésidentJean-Marc : TrésorierChristian : Vice-Président

- Jean-François : Trésorier adjoint

- Elisa : Secrétaire

Nous tenons à remercier le travail accompli par l'équipe sortante.

Retrouvez notre actualité sur notre site web <u>www.comitedesfetesauxmarais.fr</u> ou sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Si, vous aussi, vous souhaitez contribuer à l'animation de notre village, rejoignez-nous!

ENSEMBLE, ANIMONS DEMAIN!

Exposition Cré'Arts



Courant janvier, la salle des fêtes du village avait des airs de galerie d'art. En effet, l'association Cré'Arts avait installé les toiles et les sculptures de ses membres sur les murs du bâtiment communal.

Ainsi, vous avez été nombreux à pouvoir admirer ces oeuvres qui étaient en toile de fond de la cérémonie des voeux le 15 janvier dernier.





VIE ASSOCIATIVE

Enduro du Beauvaisis

Le 6 septembre dernier a eu lieu la 3^{ème} édition de l'Enduro du Beauvaisis. Comme chaque année, cet événement a été une vraie réussite.

Félicitations à Loïc Lemoine, Président du Beauvais Moto Club et à son équipe pour cette belle organisation!

Merci à nos élus Nadège LEFEBVRE, Franck PIA, Charles LOCQUET, Ali SAHNOUN et Yannick MATURA ainsi que les maires des communes voisines d'être toujours fidèles aux événements maraisiens.





Et surtout un grand bravo à l'équipe de bénévoles du Comité des Fêtes qui a assuré tout le week-end la logistique, la technique et la restauration tout en respectant les gestes barrières.

Sans leur engagement et leur bonne humeur, rien ne serait possible !











INFORMATIONS PRATIQUES

Dispositif Allo Oise Séniors

Afin de simplifier les démarches pour les proches et les familles, le Conseil départemental met en place un numéro de téléphone unique au service des 60 ans et plus. En le composant, vous aurez toutes les réponses à vos questions sur la perte d'autonomie et les dispositifs départementaux que se posent les séniors et leurs aidants.





Transports

L'ensemble des services de transports en commun (hors circuits de regroupements pédagogiques) est également ouvert aux habitants de la commune après l'achat d'un titre de transport (notamment le billet unitaire à 1€ vendu à bord du car). Toutes les informations sont à votre disposition sur www.oise-mobilite.fr ou par téléphone au 09 70 15 01 50.

La ligne 13 du réseau Corolis, qui s'étend de Auneuil jusqu'au centre-ville de Beauvais, marque un arrêt sur la départementale face à la mairie (Aux Marais D981). Retrouvez les horaires sur www.corolis.fr.

Numéros utiles

15	SAMU
18	Pompiers
17	Police
03 44 47 59 17	Gendarmerie
112	Numéro d'appel d'urgence européen
114	Numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
115	SAMU social
119	Numéro d'urgence pour les enfants en danger
3919	Violences Femmes Infos
08 00 23 13 13	Numéro d'appel drogue - alcool - tabac info
3237	Pharmacie de garde
03 44 11 21 21	Centre hospitalier
08 00 59 59 59	Centre anti-poison
03 44 48 21 64	Mairie

INFORMATIONS PRATIQUES

La taille des haies

Les haies sur rue doivent être taillées régulièrement pour ne pas géner le passage des piétons ainsi que la visibilité de la signalisation routière. Il en est de même pour les haies mitoyennes et les arbres débordant des clôtures.

<u>L'inscription sur les listes</u> électorales

Dès votre arrivée dans la commune, vous devez vous faire connaître à la mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. Vous devez vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile pour cette procédure.

Le brûlage

Il est strictement interdit de brûler à l'air libre tous déchets, plus particulièrement les déchets verts. Toute infraction à cette interdiction pourra conduire à des poursuites.

Les contrevenants s'exposeront à une amende de 3ème catégorie (circulaires du Ministère de l'Écologie du 18 novembre 2011 et du 11 février 2014).

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

La déclaration préalable de travaux

Pour toute construction et travaux non soumis à un permis de construire portant sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade,...), ses annexes (piscine, abri de jardin, garage, ...) ou pour une clôture, il est indispensable de remplir le **cerfa** n°13703*07. Il est disponible en mairie et téléchargeable sur www.service-public.fr

La lutte contre le bruit

L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans l'Oise stipule dans son article 7 que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Le stationnement

De nombreux véhicules sont stationnés sur les trottoirs, empêchant le passage des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite. Ces derniers sont contraints de descendre sur la chaussée afin de poursuivre leur chemin. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'y stationner, même devant chez soi. Vous vous exposez donc à une amende de 135€. Nous vous invitons à utiliser l'une des places de parking prévues à cet effet dans le village. La commune rénove les trottoirs pour les piétons et non pour les véhicules !

De plus, d'après l'article R417-12 du Code de la Route, « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours. »

Le recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter en mairie au cours du mois de leur 16 ans avec leur carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter à tout examen.

INFORMATIONS PRATIQUES

Poubelles



Une fois la collecte des déchets effectuée, merci de rentrer vos poubelles dans la journée.

Pour rappel, le camion passe le jeudi matin. Les poubelles peuvent être sorties la veille au soir.

Vous venez de recevoir dans vos boîtes aux lettres le calendrier 2021 avec les dates du ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchets végétaux. Retrouvez toutes les informations sur www.beauvaisis.fr.

État civil

Naissances

DISSART Enzo, David, Philippe	02/01/2020
LOUF JOUYNES Louis, Jules, Cornil	05/01/2020
TOUZE Joséphine, Micheline, Odette	01/04/2020
KRAWIEC Djémy, Patrick, André	11/05/2020
LAVALARD Armand Georges Ghislain	13/07/2020
LE NORMAND Paul Roland Eugène	12/08/2020

Assistantes maternelles

Christine FRIQUET 06 88 87 57 80 - Rue du Moulin

Sabrina HERON 06 78 86 00 18 - Rue de l'Éjot

Séverine LEGRAND 06 49 59 40 92 - Rue du Barriquet

Nadine LHEUREUX 06 28 80 30 13 - Rue des Saulons

Céline SAPART 03 44 45 03 86 - Impasse des Terres Noires

Céline TABARY 06 63 67 39 03 - Rue de Rainvillers

Mélanie THOPART 06 74 94 49 05 - Rue du Moulin

00 100 10000

Mariages

BREEMEERSCH Alain, Lucien et GEST Evelyne, Henriette, Clémence	25/01/2020
PALIN Jean-Francois, Michel et BONNIEC Céline, Suzanne Berthe	06/11/2020
GUERRERO Jimmy et NGUYEN Thi Xoa	26/12/2020
BONDJOKWE SAKA Isaac, Amir Maxence et CIDERA Cassandre, Anaïs	28/12/2020

Décès

MICHAUD Léone, Emilienne Jeannine , épouse GOUSSARD	09/02/2020
FOSSE Albert, Léon Henri	20/02/2020
CAIGNARD Bernadette, Reine, Rolande, épouse DARDENNE	21/08/2020
ANDRIEUX Georges	04/10/2020
MAQUAIRE André, Pierre	28/10/2020
MOROY Thierry, Marcel, Roger	28/11/2020
ENDRUHN Helga, épouse CZERWINSKI	01/12/2020
PHILIPPET Didier, Marcel, Pierre	25/12/2020

Directeur de la publication : Christophe TABARY

Rédacteur en chef : Florian FELLER Création - conception : Elisa CAFFIN Impression : 400 exemplaires par nos soins









Le Conseil municipal a le plaisir de vous offrir le calendrier 2021 aux couleurs de la commune!



À venir retirer lors des permanences de mairie les mardis et vendredis. Dans la limite de 1 calendrier par maison.

En priorité pour les foyers n'ayant pas reçu de calendrier lors de la remise des colis des aînés.